



Moto-Club : **ARDEN'MOTO PASSION**
 E-mail : **arden.moto.passion@hotmail.fr**
 Téléphone : **0757507449**
 Organisateur technique : **M. LAURENT Marc**

N° d'épreuve FFM : **605**
 Date : **27 août 2023**
 Lieu : **LA BESACE**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	_____ LAROSE Didier	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	_____ REMY Jacques	Licence : 044287
Membre du Jury	_____ LOIX Régis	Licence : 150410
Membre du Jury	_____ LACHUT Joël	Licence : 075397
Commissaire technique responsable	_____ NOIRET Laurent	Licence : 115186
Responsable du chronométrage	_____ MAIERHOFER Marcus	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MOTO OPEN	15	Libre	libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage
MOTO JUNIOR	15	23	libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage <small>Âge au 1er janvier en cours</small>
MOTO VETERAN	37		libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage <small>Âge au 1er janvier en cours</small>
MOTO SUPER VETERAN	47		libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage <small>Âge au 1er janvier en cours</small>
MOTO ESPOIR	13	15	125cc maxi	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage <small>Âge au 1er janvier en cours</small>
MOTO FEMININE	15	Libre	libre	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage <small>Âge au 1er janvier en cours</small>
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur VIAENE Freddy**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **SEDAN**

Temps de trajet (en min) **24**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Facebook AMP08 Arden' Moto Passion**

Adresse **AMP08 Arden' Moto Passion**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **6**

Largeur minimum de la piste **2**

Nombre d'OCP* **14**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO : **180**

(maximum 30 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27 mai 2023



VISA DE LA LIGUE

DATE: 14.06.23



VISA DE LA FFM

DATE: 27/06/2023

NUMÉRO: 23/0650



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org